







Le projet SUCCESS

Le projet SUCCESS, financé au titre du 3ème Avis du Programme Interreg Maritime 2014-2020, a débuté en 2018.























SUCCES vise à soutenir la création d'emplois dans les territoires de la Haute mer Tyrrhénienne (Corse, Ligurie, PACA, Sardaigne, Toscane) par l'activation d'un réseau transfrontalier de services de scoutisme-mentorat-tutorat à destination des porteurs de projets de création de TPE et PME au sein des filières prioritaires identifiées par le Programme transfrontalier. Les bénéficiaires directs du projet sont des entités qui ont entamé ou qui ont l'intention d'entamer des parcours d'autoemploi et d'auto-entrepreneuriat et qui ont besoin de services d'appui et d'accompagnement stratégique pour améliorer leurs compétences entrepreneuriales ou transformer leur propre idée en une opportunité d'emploi.



Lire plus

Le Plan Transfrontalier

Pendant la première année, les partenaires du projet ont été engagés dans les activités - études et analyses – préparatoires à la définition du Plan d'action transfrontalier. Ce dernier, présenté dans sa version définitive entre la fin du 2019 et le début du 2020, contient les résultats du travail de définition des compétences nécessaires, les opportunités d'emploi et les initiatives existantes, à partir de la comparaison raisonnée duquel sont apparues les indications fondamentales pour la construction d'un système innovant de scoutisme-mentorat-tutorat pour soutenir le développement de l'auto-entrepreneuriat et l'auto-emploi dans les régions partenaires. Les principaux résultats des études préliminaires sont résumés ci-après :

- · Pour la filière « nautisme et constructions navales » de meilleures capacités s'imposent tant sur le plan technique/technologique que dans la prestation de services, y compris l'accueil et l'assistance du plaisancier;
- · Dans le domaine des « biotechnologies bleues et vertes », le secteur de la biomédecine, et en particulier les technologies de soutien à la santé, également liées à l'approche One Health, se caractérisent par d'excellentes perspectives de croissance;
- · En ce qui concerne le secteur des « énergies renouvelables bleues et vertes » on peut relever du potentiel de croissance et des besoins professionnels de type entrepreneurial et d'emploi, aussi et surtout avec des initiatives autonomes;





















- · La filière du « tourisme durable » présente du potentiel de croissance et des besoins dans le cadre de certaines typologies touristiques spécifiques en plein essor :
- Cyclotourisme;
- Tourisme sportif, culturel, œnogastronomique, expérientiel;
- Tourisme destiné aux touristes ayant des besoins spéciaux (tourisme accessible).

Les réélaborations de toutes les analyses effectuées ont été recueillies dans la publication suivante : http://interreg-maritime.eu/fr/web/success/-/rapporto-sulla-creazione-d-impresa-e-autoimpiego Le Plan définit les modalités à travers lesquelles saisir les opportunités relevées avec la création d'un Catalogue des Services Qualifiés de soutien à l'entrepreneuriat qui, en mettant en réseau les services identifiés dans le territoire de coopération, permettent d'améliorer les compétences et les capacités nécessaires aux diverses filières prioritaires dans la zone transfrontalière. En effet, le Plan établit la voie pour l'utilisation de ces services et les critères d'accès et de sélection des sujets qui se verront attribuer des bons de participation à ces activités. Cette partie du Plan est fondamentale car elle a supporté le partenariat dans la rédaction de l'avis transfrontalier pour l'individuation des aspirants auto-entrepreneurs qui voudraient appliquer leurs idées d'entreprise pour profiter des opportunités de SUCCESS. Le Plan décrit également la structure du Portail SUCCESS, qui représente le point de référence pour connaître toutes les opportunités proposées par le projet, contenant toutes les informations sur le Catalogue et sur les modalités d'accès aux parcours d'accompagnement et de tutorat, ainsi qu'un espace dédié aux participants dans lequel

http://interreg-maritime.eu/fr/web/success/-/e-online-l-estratto-del-piano-di-azione

tous les matériels de formation et d'information seront téléchargés.

Lire plus























L'Avis pour l'accès au parcours de formation et d'assistance personnalisé pour la création d'entreprise a été ouvert.

Ce parcours s'adresse à tous les aspirants entrepreneurs qui ont l'intention d'entamer une activité d'entreprise:

- · dans les filières prioritaires du Programme ou dans les secteurs traditionnels ou émergents liés à ces filières.
 - Pour plus d'informations, lire ici;
- · dont le siège principale se trouve dans l'un des territoires de compétence des partenaires (Bastia, Ajaccio, Var/Alpi Marittime, provinces de Livourne, Grosseto, Imperia, Savona, La Spezia, Sassari);
- · qui ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tiers. Les aspirants entrepreneurs sélectionnés auront accès au Réseau des services transfrontaliers.

Sur la base des éléments fournis dans le Dossier de candidature et d'une première phase de diagnostic, chaque candidat sélectionné, dans le but de transformer son idée en un plan d'entreprise, entre janvier et juin 2021, bénéficiera du soutien d'une équipe d'experts, tant italiens que français, d'abord en séances de tutorat collectif et puis en séances d'accompagnement individuelles, dans un ou plusieurs des thèmes suivants :

- · Élaboration et optimisation du modèle d'entreprise/plan d'affaires par différentes méthodes (BM Canvas, récit, intelligence collective...);
- · Approfondissement de l'étude de marché;
- · Analyse marketing dans les filières d'intérêt grâce à la mise en réseau transfrontalière ;
- · Évaluation de projets utilisant des méthodes innovantes ;
- · Assistance à la création du plan de communication ;
- · Gestion du programme de recherche et développement (R&D);
- · Administratif et fiscal;
- · Juridique et contrats;
- · Propriété intellectuelle ;
- · Mise en réseau avec des instituts de recherche ;
- · Mise en réseau avec des clients et fournisseurs potentiels ;
- · Sélection du personnel ;
- · Accès au crédit et au financement public ;
- · Gestion de projets;
- · Développement des TIC et de logiciels ;
- · Accès aux plateformes d'innovation ;
- · Participation à un voyage d'étude en Europe ;
- · Réduction des risques liés à une urgence sanitaire (par exemple, les réglementations relatives au nettoyage et à l'assainissement des locaux ; la gestion des aspects logistiques et du personnel, les relations avec la clientèle ; les certifications sanitaires et de qualité ; etc.)





















Chaque candidat bénéficiera de son propre espace réservé dans la Plateforme SUCCESS et pourra accéder aux services fournis en ligne :

- · Sessions de formation, webinaires transfrontaliers;
- · Calendrier du programme et informations pratiques ;
- · Mise à disposition de documentation et de supports téléchargeables ;
- · Confrontation avec des experts et/ou des partenaires ;
- · Conseils d'experts spécifiques sur la filière prioritaire de référence ;
- · Grilles pour l'évaluation du projet d'entreprise,
- · Calendrier des événements locaux ou internationaux utiles pour le développement de l'idée d'entreprise.

À la fin du Parcours de tutorat et d'accompagnement, le SUCCESS PITCHING DAY aura lieu en Sardaigne, au cours duquel les participants devront soumettre leurs projets à la Commission Transfrontalière, aux différents Comités locaux et aux bailleurs de fonds potentiels.

Un prix pour la création d'entreprise sera attribué aux projets de chaque territoire jusqu'à un maximum de 6.000€, sur la base d'un classement qui évaluera la qualité et la durabilité de l'idée d'entreprise. Seuls les participants qui auront enregistré leur entreprise dans les territoires des partenaires à partir du jour suivant la soumission de leur candidature sur la plateforme jusqu'au 31 mai 2021 seront éligibles pour le prix.

Une récompense supplémentaire d'un montant maximum de 2000€ pourra être attribuée aux projets et aux solutions d'entreprise qui ont la capacité de prévenir et de répondre aux risques (en cours et futurs) qui ont un impact sur le système de santé, le système productif et la vie des citoyens, afin d'assurer la « Business & Life Continuity ».

Le montant final des prix sera défini par la Commission Transfrontalière en fonction de la disponibilité financière de chaque partenaire, à la fin des sessions de formation.

L'avis pour l'accès au parcours a été ouvert le 21 septembre 2020 et sera clôturé le 30 novembre 2020 à 17 heures.

Pour toutes les informations sur le parcours et sur les modalités de soumission de votre candidature, lisez ici et regardez la vidéo.

















